

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4484)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Il s'agit ici de s'assurer que le numérique ne remplacera pas les documents physiques.